

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'économie tunisienne subit un choc sévère dû à l'épidémie du COVID -19 dont l'ampleur et la durée sont encore incertaines. Dès le début, l'UIB a pris la mesure de cette crise sanitaire, de ses effets économiques et de ses conséquences financières.

Dans la situation que nous vivons, notre priorité est de continuer à accompagner nos clients - ménages et entreprises - et de veiller à la santé de nos collaborateurs dont nous apprécions tout particulièrement l'engagement et le sens du collectif.

Nous devons, aussi, rassurer nos actionnaires et les marchés. L'UIB est, aujourd'hui, dans une situation solide sur le double plan de la liquidité et de la solvabilité qui lui permet de préserver les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ses capitaux propres, qui ont été multipliés par neuf depuis 2008, lui permettent d'être à la hauteur du défi et de faire face aux effets des mesures prises par les pouvoirs publics et par la Banque Centrale de Tunisie pour sauver l'économie tunisienne.

Dans le respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, les assemblées générales de l'UIB, prévues initialement le 16 Avril 2020, sont reportées à une date ultérieure. Cette décision découle des circonstances actuelles ne permettant pas la tenue des assemblées dans des conditions conformes à l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et statutaires et de la possibilité offerte par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) après concertation avec le Conseil du Marché Financier (CMF) pour le report des Assemblées Générales et ce, jusqu'à la cessation des circonstances liées à la pandémie COVID-19. La date, l'heure et le lieu desdites Assemblées feront l'objet d'un communiqué (CMF, JORT, RNE) une fois qu'ils auront été arrêtés par le Conseil d'Administration.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.